

L'ASSURANCE MONT-ROYAL
 Compagnie Indépendante (Incendie)
 Bureaux : 1720 rue Notre-Dame
 Coin St-François-Xavier, MONTREAL
 RODOLPHE FORGET, Président.
 J. E. OLIVANT, Jr., Gérant-Général.

**PATENTES
 OBTENUES PROMPTEMENT**

Avez-vous une idée ?—Si oui, demandez le Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis par Marlon & Marlon, Ingénieurs-Conselle.
 Bureaux : { Edifice New York Life, Montréal,
 et 407 G Street Washington, D. C.

SUN LIFE OF CANADA
 AU 31 DECEMBRE 1908
 Actif..... \$29,238,525.51
 Surplus sur tout le Passif et le Capital, Hm 3/4 et 3 p.c. Standard 2,596,303.96
 Surplus d'après l'Etalon du Gouv. 4,118,491.91
 Revenu en 1908..... 6,949,601.98
 Assurances en vigueur..... 119,517,740.89
 Ecrivez au bureau-chef à Montréal pour avoir la petite brochure intitulée "Prosperous and Progressive."
 LES POLICES DE LA SUN LIFE SONT FACILES A VENDRE

**LA COMPAGNIE
 'EQUITABLE'
 D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU**
 Les nouvelles primes reçues depuis le dernier rapport fait au gouvernement, sont au delà de
\$74,871,53
 et la compagnie a émané au delà de
2,143
 polices depuis cette date, ce qui est un des meilleurs résultats qu'une compagnie puisse obtenir.
 S. T. WILLETT, PRESIDENT F. CAUTHIER, GERANT

LA CANADA LIFE A PAYÉ
 en 1905, aux détenteurs de polices ou à leurs représentants : : : : :
\$3,272,000
 contre des paiements similaires de
\$4,954,000
 faits par les vingt-et-une autres compagnies Canadiennes.

(ETABLIE 1853)
**The Phenix Insurance Company
 OF BROOKLYN**
 TOTAL DE L'ACTIF - \$8,719,795.33
 Robert Hampson & Son, Agents,
 5 ST. JOHN STREET

Assurances

GARANTIES ET ALLEGATIONS

Discours prononcé par M. A. F. Shaffer, devant l'Association des Assureurs contre les accidents, de Indianapolis, le 12 octobre 1908:

(Suite).

Un attorney ayant pour fonctions de trancher les questions de réclamations, obtient probablement plus de renseignements sur les erreurs de l'agent que toute autre personne. Et de sa longue expérience deux choses me semblent évidentes: premièrement, un grand nombre d'agents ne connaissent pas complètement l'affaire dans laquelle ils sont engagés, ou bien manquent de force de persuasion. Combien de personnes lisent leurs polices? Je dirai que 90 pour cent des assurés ne les lisent pas, mais se fient à l'agent et prennent toute police que celui-ci leur recommande, pourvu que son prix soit le même ou inférieur à celui qu'un autre agent leur a coté. En général, l'assurance signifie une indemnité, et l'homme ne s'occupe pas des conditions écrites en petites lettres dans le contrat d'assurance. L'homme, en général, sait qu'il va faire une demande d'assurance, et qu'il répondra à certaines questions et, quand il y répond en présence de l'agent, il lui dit souvent: "Qu'est-ce que cela veut dire? Quelle sorte de réponse dois-je faire à cette question, ou à cette autre?" Il ne réfléchit pas que la police qu'il va requérir est basée sur les réponses données, et s'il répond d'une certaine manière, il contreviendra aux garanties qu'il a données, et il pourrait avoir, lui ou sa famille, des difficultés à recouvrer l'argent représenté par la police; s'il répond d'une autre manière, il ne contreviendra pas aux garanties données, et c'est au sujet des garanties que je désire parler particulièrement.

Les déclarations, les conventions faites par l'assuré dans sa demande d'assurance sont divisées, suivant leur nature et leur effet, en allégations et en garanties. Bien qu'il ne soit pas douteux que la distinction existe, les tribunaux ne sont pas d'accord sur la ligne réelle de démarcation. An point de vue des différences fondamentales, les tribunaux ont adopté un point de vue un peu plus libéral, là où les polices d'assurance sur la vie, ou d'assurance contre les accidents sont considérées. Une allégation par sa nature même ne fait pas partie du contrat d'assurance. Sa relation avec le contrat est généralement décrite

La Compagnie d'Assurance
MUTUELLE DU COMMERCE
 contre l'Incendie
 Actif excédant - \$260,000.00
 Assurance en force - \$2,800,000.00
 DEPOT AU GOUVERNEMENT
 en conformité avec la nouvelle Loi des assurances
 de Québec, 8 Edouard VII, Chap. 69.
 Bureau Principal: 151 rue OROUARD, St-Hyacinthe

"LA PREVOYANCE"
 COMPAGNIE D'ASSURANCE
 Accidents et Maladies. Bris de Glaces.
 Garanties de Contrats
 et Cautionnements.
 Responsabilité de Patrons.
 J. C. GAGNE, Gérant Général
 160, rue St-Jacques - MONTREAL

**WESTERN
 ASSURANCE CO.**
 INCORPORÉE EN 1861
 ACTIF, au-delà de - \$3,130,384.82
 Bureau Principal: TORONTO, Ont
 Hon. Geo. A. Cox, Président.
 W. R. BROCK, et JOHN HOSKIN, K. C.
 LL.D., Vice-Présidents.
 W. B. MEIKLE, Gérant-Général.
 C. C. FOSTER, Secrétaire.
 Succursale de Montréal:
 159 rue Saint-Jacques.
 ROBT. BUCKERDIKE, Gérant



Succursale au Canada, Bureau Chef à Montréal

METROPOLITAN
 Life Assurance Co'y of New York
 (Compagnie à Fonds Social)
 Actif..... \$236,927,000
 Polices en vigueur au 31 décembre 1908.. 9,960,106
 En 1908, la compagnie a émis au Canada des polices pour... \$16,812,000
 Elle a déposé entre les mains du Gouvernement Canadien, exclusivement pour les Canadiens..... \$5,500,000
 Il y a plus de 300,000 Canadiens assurés dans la METROPOLITAN.